



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

DAFPEN

Affaire suivie par :

Jean-Luc MOURIER
IA-IPR d'EPS
CARDIE

jean-luc.mourier@ac-bordeaux.fr
07 77 31 08 07

Affaire suivie par :
Maité COUBERTEGUES
Professeur chargée de mission

Téléphone :
05 57 57 39 66

Fax :
05 57 57 35 09

Courriel :
mcoubetergues@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Bordeaux, le 08 février 2016

Le Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des Universités d'Aquitaine

à

Mesdames et Messieurs
les chefs des établissements publics du
second degré

Mesdames et Messieurs les IEN premier
degré

s/c de Madame l'Inspectrice d'Académie et
Messieurs les Inspecteurs d'Académie –
Directrice et Directeurs académiques des
services départementaux de l'Education
nationale

Objet : Appel à projets expérimentaux 2016-2017 dans les écoles, réseaux et établissements et demandes de reconduction

1. Contexte :

La mission académique recherche développement innovation et expérimentation (CARDIE) a pour objectif de repérer, d'encourager et d'accompagner les écoles, réseaux et établissements désireux de mener des projets créatifs et innovants, porteurs de contenus et démarches favorisant les parcours de réussite des élèves. Installée au sein de la DAFPEN, la mission CARDIE inscrit son action dans les orientations nationales et les axes du nouveau projet académique 2016 - 2020.

2. Appel à projets:

– Priorités 2016-2017 :

De la maternelle au baccalauréat, les élèves ont besoin d'évoluer et de travailler dans un climat scolaire serein. Les recherches françaises et internationales ont prouvé qu'un tel climat permettait de faire diminuer les problèmes de violence, de favoriser le bien être des élèves et des personnels, de renforcer les liens avec les familles et les partenaires.

S'attacher à réduire les écarts entre les publics et les territoires, tout en veillant à favoriser la réussite de tous, c'est aussi et surtout interroger les modes d'apprentissages et les stratégies pédagogiques qui participent des transformations liées à la réussite scolaire et éducative de tous et de l'amélioration des parcours de tous les élèves.

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, rappelle à cet égard l'importance de l'innovation pédagogique dans le renforcement de l'efficacité des apprentissages.

– Comment répondre :

Les écoles, réseaux ou établissements désireux de mener des actions expérimentales en lien avec cet appel saisiront leur projet en ligne sur l'application « PERCEVAL » **du 14 mars au 31 mars 2016 délai de rigueur.**

Les projets retenus relèveront du seul dispositif de l'expérimentation et pour une durée maximale de 3 ans, sous réserve d'un bilan annuel validé.

Certains projets peuvent relever d'un cadre institutionnel et scientifique plus important, précisé par l'article L. 401-1 du code de l'éducation : « *Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle.* »

– Objets de travail :

- Mobilisation de l'École autour des valeurs de la République ;
- Territoires de l'éducation et créativité;
- Réorganisation du temps et/ou des espaces scolaires en faveur des apprentissages et de la réussite scolaire et éducative ;
- Pratiques pédagogiques ambitieuses au cœur de la classe ;
- Pratiques d'évaluation des acquis et des progrès des élèves ;
- Culture numérique et apprentissages ;
- Les parcours : avenir ; artistique et culturel ; citoyen ; numérique
- Persévérance scolaire.

Les projets seront analysés en commission académique en référence aux critères suivants :

- Le caractère novateur en référence à une démarche expérimentale ;
- L'implication d'acteurs multiples et les modalités d'actions partagées ;
- Les modes d'apprentissage, les effets sur la réussite scolaire et éducative en lien avec les pratiques enseignantes au cœur de la classe ;
- La potentialité à transformer les pratiques au sein de l'école, du réseau ou de l'établissement ;
- L'ouverture sur le territoire, les familles.

– Accompagnement des projets :

A la demande des équipes, un travail collaboratif spécifique peut être envisagé sous la forme d'un accompagnement par la mission CARDIE et/ou par le biais d'universitaires ou d'enseignants chercheurs de l'ESPE. L'établissement est alors considéré « établissement laboratoire ». Les équipes s'engagent alors à mutualiser leurs pratiques et deviennent ressources en interne comme en externe.

Une dotation issue du fond d'incitation académique pour l'année de lancement d'un projet expérimental est accordée dès lors qu'il répond aux critères de sélection et s'inscrit dans le cadre d'une contractualisation avec la mission CARDIE.

La valorisation du projet est fortement encouragée et soutenue par la mission CARDIE (évaluation, diffusion et production de ressources).

3. Demandes de reconductions de projets labellisés par la mission CARDIE :

La mise en œuvre de la réforme de l'enseignement obligatoire induit le fait qu'un certain nombre de projets, notamment en collège, relèvera l'an prochain d'une logique d'accompagnement ordinaire (EIST en classe de sixième ; enseignement et évaluation par compétence par exemple) et non plus réellement d'une logique d'innovation. La mission CARDIE veillera cependant à ne pas freiner les initiatives et les dynamiques locales, porteuses de richesses et d'évolutions au service du plus grand nombre.

Afin d'assurer une transition douce entre les accompagnements de projets qui continueront à relever de la mission CARDIE et ceux qui relèveront d'un accompagnement commun lié à la mise en œuvre de la réforme ; une attention particulière sera portée sur les dynamiques de projets et leurs éventuelles évolutions.

A cette fin, un bilan d'étape est à transmettre à la mission CARDIE **avant le 8 avril 2016 délai de rigueur.**

Ce bilan sera assorti d'une validation en ligne par le chef d'établissement, l'IEN et/ou l'IA/DASEN par le biais de l'application PERCEVAL, aux mêmes dates que pour l'appel à projet.

4. Calendrier académique :

IMPORTANT : le calendrier 2015-2016 est commun pour le 1 ^{er} et le 2 nd degré.
--

Les différentes procédures liées à la saisie et à la validation des expérimentations se font sur l'application **PERCEVAL** via le portail **ARENA** du site du rectorat. L'édition des projets est possible à compter de l'ouverture de l'application (voir modalités d'inscription en ligne jointes en annexe).

Du 14 mars au 31 mars	<p>1) Bascule et validation des projets reconduits par les IEN 1^{er} degré et les chefs d'établissements</p> <p>2) Saisie des nouveaux projets en ligne</p> <ul style="list-style-type: none"> - par le directeur d'école ou l'IEN de circonscription pour le 1^{er} degré - par le porteur de projet ou le chef d'établissement pour le 2nd degré <p><i>Nota : la bascule d'année doit être obligatoirement faite avant la reconduction ou la saisie de nouveaux projets.</i></p>
Du 14 mars au 08 avril	<p>Saisie des avis et validation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par les IEN pour les projets de leurs circonscriptions - par les chefs d'établissement
Du 01 mai au 31 mai	Instruction des projets
Du 01 au 02 juin	Commission académique de validation
Du 03 juin au 10 juin	Saisie des avis de la commission académique pour les expérimentations non dérogatoires
Du 24 juin au 30 juin	Saisie des avis du recteur pour les expérimentations dérogatoires
Du 10 juin au 30 juin	Saisie des avis du recteur

Nota : L'accès aux avis sera possible à partir du 20 juin et ce, au fur et à mesure de la saisie.

5. Mutualisation et partage d'expériences :

Le repérage, la valorisation et l'accompagnement des projets novateurs et expérimentaux d'écoles, de réseaux et d'établissements est au cœur de la mission CARDIE.

- Au niveau académique : <https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/innovexp/>
 - o Le blog CARDIE vous permet de prendre connaissance des actualités et de disposer de ressources
 - o un mur collaboratif « Padlet CARDIE » académique des innovations et expérimentations est mis à la disposition des équipes, réseaux et établissements
- Au niveau national :
 - o Un espace ressources sur le site de la DEGESCO, pour innover et expérimenter : <http://eduscol.education.fr/pid25859/ressources-pour-innover-et-experimenter.html>
 - o une bibliothèque des innovations et expérimentations pédagogiques engagées dans les écoles et établissements d'enseignement scolaire le réseau, baptisée « expéritèque »: <http://eduscol.education.fr/expertitheque/carte.php>

La mission CARDIE reste à votre service pour de plus amples précisions.



Olivier DUGRIP

- Pièces jointes :
- Modalités d'inscription en ligne
 - Guide pour Candidature
 - Trame du bilan d'étape
 - Guide pour « expéritèque »
 - Guide pour Padlet CARDIE